

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 013-1126/15/CC

■ Plan d'Occupation des Sols de Carnoux-en-Provence. Approbation de la procédure de modification simplifiée n°10.

DUFSV 15/13279/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par arrêté du Président de la Communauté urbaine n° 15/177/CC, du 10 avril 2015 pris en application de la délibération du Conseil de Communauté n° AEC 006-594/14/CC du 19 décembre 2014, a été engagée la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Carnoux-en-Provence.

La présente modification n°10 du pPan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme a pour finalité d'apporter quelques modifications de la zone à plan de masse du centre-ville (ajustement de limite, d'implantation et de hauteur des bâtiments), ainsi que du règlement et de mettre à jour les annexes.

En application de l'article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme, cette modification du Plan d'Occupation des Sols, a pu être conduite sous la forme d'une procédure simplifiée, avec mise à disposition au public du projet de modification du PLU pendant un mois.

Cette formalité a été effectuée du 14 avril 2015 au 18 mai 2015, en mairie de Carnoux-en-Provence, ainsi qu'au siège de la Communauté Urbaine et sur son site internet, et n'a donné lieu à aucune remarque.

En conséquence, suite à cette consultation du public et à l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune de Carnoux-en-Provence qui a délibéré le 25 juin 2015, il convient que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme de Carnoux-en-Provence.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le plan local d'urbanisme de Carnoux-en-Provence en vigueur ;
- L'arrêté du Président de la Communauté urbaine n° 15/162/CC du 10 avril 2015, pris conformément à la délibération du Conseil de Communauté n° AEC 006-594/14/CC en date du 19 décembre 2015, engageant la modification simplifiée n°10 du plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme de Carnoux-en-Provence ;

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Juillet 2015

- La délibération du Conseil Municipal de Carnoux-en-Provence du 25 juin 2015, donnant un avis favorable à l'approbation de la modification n°10 du plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme.
- La note de synthèse diffusée aux Conseillers Communautaires.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de modifier le Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme de Carnoux-en-Provence afin de procéder à des modifications de la zone à plan de masse du centre-ville, du règlement, ainsi qu'à la mise à jour des annexes ;
- Que l'objet de la modification entre dans le champ des procédures de modification des documents d'urbanisme, qui peuvent être menées sous la forme simplifiée tel que prévu par le code de l'urbanisme ;
- Que le dossier du projet de modification du POS valant PLU a été tenu à disposition du public pendant un mois en mairie de Carnoux-en-Provence, et au siège de la Communauté Urbaine, ainsi que sur son site internet, et que le public a pu exprimer son avis sur des registres ouverts à cet effet.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la modification n°10 du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme de Carnoux-en-Provence telle qu'annexée.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée - Urbanisme
PLUi - Aménagement communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire,

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Juillet 2015